

APPEL À COMMUNICATIONS SPÉCIFIQUE DE L'ATELIER « PAYS "EN DÉVELOPPEMENT" ET QUESTIONS DE RÉGULATION »

1. ORGANISATION GÉNÉRALE

Comme exposé dans la présentation générale du colloque (*voir les informations détaillées sur le site [Recherche & Régulation](#)*), les organisateurs ont particulièrement souhaité soutenir des dynamiques de recherche collective sur des enjeux économiques émergents ou critiques, questionnant en retour les pratiques et les outils du chercheur en économie. Dans ce but, le comité scientifique a sélectionné une vingtaine de propositions d'ateliers – dont celui-ci.

Cet appel spécifique permet donc de soumettre une proposition de communication dans le cadre de cet atelier (*sinon, voir sur notre site pour soumettre une proposition en varia ou pour un autre atelier*).

Les propositions de communication seront examinées par les responsables d'atelier et par le comité scientifique selon le calendrier ci-dessous. Elles devront parvenir aux responsables d'atelier selon les modalités suivantes :

CALENDRIER ET CONTRAINTES FORMELLES.

ÉCHÉANCE	DATE LIMITE
Propositions de communication 500 mots environ +10 références bibliographiques maximum (langues de travail : français, anglais)	1^{er} novembre 2014. <i>Réponse du comité scientifique : 15 décembre 2014.</i>
Communications dans leur format définitif (ateliers varia et spéciaux). - 8 000 mots maximum environ, sauf cas particulier. - communications « état des savoirs » : 2 500 mots + 15 références bibliographiques maximum.	30 avril 2015
Colloque : 10-12 juin 2015 (Paris)	

NATURE DES CONTRIBUTIONS. La nature des contributions que l'on peut proposer est libre, mais doit afficher un positionnement clair, d'ordre épistémologique ou théorique, conceptuel ou empirique, de type survey ou programmatique.

Seront aussi recevables des propositions de communication du type « état des savoirs » sur un domaine spécifique – méthode ou terrain.¹

Par ailleurs, des communications pourront être sélectionnées pour différents débouchés éditoriaux (revues à comité de lecture, ouvrages, actes) que les organisateurs préciseront avant le colloque.

2. RESPONSABLES DE L'ATELIER

- Pierre ALARY (université Lille I, CLERSÉ)
- Jean-Jacques GABAS (CIRAD, GEMDEV)
- Vincent GÉRONIMI (CEMOTEV, GEMDEV)
- Alix TOUBLANC (université Paris I, GEMDEV)
- Michel VERNIÈRES (université Paris I, CES, GEMDEV)

3. ORIENTATIONS SCIENTIFIQUES DE L'ATELIER

Depuis les premiers travaux des pères fondateurs de l'économie du développement et la fin de la période coloniale, la situation des pays du Sud, alors dits du Tiers Monde ou en développement, n'a pas cessé de se diversifier et leur hétérogénéité

¹ Attention, pour ce type de communication « état des savoirs », la communication finale devra respecter certaines contraintes formelles (*cf. tableau supra*).

de progresser dans le contexte d'une mondialisation croissante marquée par la progression de la marchandisation et la domination du capitalisme financier. Désormais, les rapports de force anciens et la domination du Nord sur le Sud sont remis en cause par l'évolution des grands pays du Sud et la progression des relations Sud-Sud.

Ces évolutions, maintes fois décrites, posent de nombreuses questions tant théoriques que politiques relatives à la régulation des processus de développement. Cet atelier ne prétend pas toutes les aborder. Il propose d'en débattre sous deux angles :

- 1) La remise en cause des régulations anciennes, tout particulièrement du fait de la transformation des économies agraires de production domestique en économies intégrées de façon complexe aux marchés des produits et des facteurs de production.
- 2) les modalités de régulation par des politiques publiques marquées par l'influence croissante des financements et des modalités de gestion privés.

DES RÉGULATIONS ANCIENNES REMISES EN CAUSE

Une première étape de la réflexion proposée porte sur l'ampleur de la remise en cause, dans le contexte de la mondialisation contemporaine, des modalités de régulation économique et sociale des processus de développement des pays du Sud. Essentiellement ruraux et caractérisés par la place centrale des économies de production domestique, ces pays tendent à regrouper désormais plus d'urbains que de ruraux du fait de la progression endogène de la population urbaine et de l'exode rural. Ces phénomènes imposent de nouveaux agencements institutionnels en rupture avec les modèles antérieurs. La relative satisfaction des besoins essentiels ne peut dès lors plus être assurée par des productions agricoles et artisanales centrées sur l'autosubsistance. La majorité de la population est désormais dépendante de l'acquisition de marchandises, importées ou produites localement, nécessitant de disposer de ressources monétaires.

Ces évolutions conduisent à poser toute une série de questions dont cet atelier souhaiterait débattre selon deux axes principaux de réflexion : leurs implications pour une agriculture de plus en plus marchande et les transformations du travail.

La mutation de l'économie agricole se caractérise par l'arrivée de nouveaux acteurs publics et privés (banques, fonds de pension, Etats étrangers). Quelles sont leurs stratégies et les conséquences pour les populations rurales ? Par qui et comment le foncier est-il réapproprié à des fins agricoles, mais aussi touristiques ou minières ? Quelle est l'ampleur du passage de la production familiale au salariat rural ?

Le salariat, la marchandisation du travail, occupe-t-il désormais, pour l'ensemble des secteurs, une place centrale dans un processus plus global de réification des transferts de biens liés au développement du capitalisme ? Dans un tel contexte est alors posé la question de la protection des travailleurs, quelles formes institutionnelles peut-elle prendre ? La précarité du travail salarié, l'accès aux ressources alimentaires, les soins de santé de plus en plus marchands ne rendent-elles pas cette protection essentielle pour la réalisation de processus de développement humain ? Comment se réorganise le travail et quelle place cette réorganisation occupe-t-elle dans les dynamiques de transformations ? Ces questions relatives au rapport salarial ne peuvent que déboucher sur d'autres interrogations relatives aux politiques publiques.

LES NOUVELLES MODALITÉS DE RÉGULATION PAR DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les modalités de régulation par des politiques publiques sont désormais marquées par l'influence croissante des financements et des modalités de gestion privés.

L'impact de la vague libérale des années quatre-vingt a remis en question le rôle et la nature des politiques publiques, antérieurement facteur clé des processus de développement. Depuis lors, malgré un regain d'intérêt pour le rôle de l'Etat, celui-ci a diminué. Le financement international du développement apparaît de plus en plus assuré par des fonds privés (investissements étrangers, transferts de migrants, fondations...). Pour sa part, le financement public interne diminue du fait de la

réduction des recettes fiscales (diminution des droits de douanes, exonérations d'investissements, zones franches...).

Certes, désormais l'insistance mise sur les questions dites de gouvernance semblerait redonner un rôle aux Etats. Mais il apparait que de très nombreuses fonctions régaliennes sont assurées en partenariat public privé ou même privatisées (sociétés de sécurité, collectes de taxes...). De plus, quand les Etats conduisent des politiques publiques, celles-ci sont de plus en plus gérées selon les critères de gestion du privé (new public management) et le nombre des zones sans véritable régulation publique semble augmenter. De telles évolutions conduisent fréquemment à des conflits entre des intérêts privés et les populations dépossédées (appropriation de terres en Afrique, révoltes contre des implantations d'usines ou de mines en Inde...).

Pour leur part, les travaux régulationnistes se sont efforcés de caractériser les différentes formes de l'Etat garant de compromis institutionnalisés entre les groupes sociaux. Cette intervention de l'Etat à travers les divers champs de la politique publique apparaissait comme radicalement distincte de l'échange marchand dans sa logique et ses instruments de mise en œuvre. Or l'évolution récente du régime d'accumulation à l'échelle mondiale se traduit par une mutation des formes de l'Etat. C'est la nature de celles-ci qu'il s'agit d'identifier à partir de l'analyse de quelques questions clés. Parmi celles-ci l'attention sera plus particulièrement portée sur :

- le financement du développement qui est de plus en plus confié aux marchés et par conséquent à une logique concurrentielle qui renforce la compétition entre pays pour obtenir ces fonds en les incitant, par exemple, à alléger les contrôles publics et les contraintes réglementaires des codes d'investissement ;
- la privatisation de nombreuses fonctions régaliennes ce qui modifie radicalement les conditions et les modalités de la maîtrise de ces dernières par les autorités politiques, aggravant les risques d'opacité dans leur gestion et donc de corruption ;
- la gestion des politiques publiques est de plus en plus réalisée selon les critères de la gestion privée comme le systématise la « nouvelle gestion publique » (new public management des anglo-saxons) ce qui pousse à la segmentation des politiques publiques et au recours à des critères de performance contestables ;
- Les conflits entre groupes marchands privés et groupes sociaux tendent à augmenter en raison des divergences d'intérêts et de logique des uns et des autres alors que les institutions publiques ne sont pas généralement pas aptes à gérer ce type de conflits.

Afin d'éviter une trop grande dispersion des analyses et vu leur importance pour les pays du Sud, il est proposé de se centrer plus particulièrement sur les politiques relatives aux ressources naturelles, à la santé, à l'éducation et à la coopération internationale.

Pour les deux thèmes de réflexion proposés, il est également souhaité, vu la grande diversité des situations au Sud, que les contributions présentées s'appuient sur des terrains précis. Seront spécialement bienvenues celles relatives aux PMA d'Afrique sub-saharienne et, à l'autre extrême, aux économies dynamiques d'Asie.

POUR SOUMETTRE VOTRE PROPOSITION

Les propositions de communication sont à envoyer aux responsables de l'atelier (pierrealaray@aol.com ; jean-jacques.gabas@cirad.fr ; vincent.geronimi@uvsq.fr ; alixtoublanc@yahoo.fr ; michel.vernieres@univ-paris1.fr) avec copie aux organisateurs (rr2015@upmf-grenoble.fr).

GUIDE DE PRÉSENTATION

1. PROPOSITION DE COMMUNICATION

Pour être étudiée, une proposition de communication devra être présentée dans un document au format traitement de texte présentant les informations suivantes :

Première page : titre de la communication + statut et coordonnées professionnelles de l'auteur (en cas d'auteurs multiples : mettre en premier et en gras le correspondant).

Deuxième page : résumé en français et en anglais (10 lignes maximum et 5 mots-clés)

Troisième et quatrième page :

— une synthèse présentant le plan détaillé prévu et permettant de répondre aux questions suivantes (sélectionner selon la nature de la communication) : Quelle est la question de départ posée ? Quelle idée-force ou quelle thèse est défendue ? Quelle problématique est mobilisée (et les éléments théoriques ou conceptuels sur lesquels elle s'appuie) ? Quel état de l'art ? Quelle méthodologie est suivie (dans le cas d'une communication s'appuyant sur une enquête) ? **500 mots maximum**.

— bibliographie indiquant les références fondamentales qui guideront l'auteur (**10 références maximum**)

Les intentions de communications seront évaluées selon la procédure habituelle dite « en double aveugle » par le comité scientifique.

2. TEXTE FINAL DE LA COMMUNICATION ACCEPTÉE

Le texte définitif devra être envoyé selon le calendrier indiqué *supra*, dans un fichier numérique au format traitement de texte (Arial corps 10, interlignage continu ; marges 2,5 cm).

Première page : titre de la communication + statut et coordonnées professionnelles de l'auteur (en cas d'auteurs multiples : mettre en premier et en gras le correspondant).

Deuxième page : résumé en français et en anglais (10 lignes maximum et 5 mots-clés)

Texte (8 000 mots maximum) .

Les communications présentées pourront ensuite faire l'objet d'une évaluation, après le colloque, en vue de la publication dans une revue à comité de lecture ou un ouvrage collectif.